

DEMANDE DE PRÊT DE MATERIEL

À REMETTRE UN MOIS À L'AVANCE

Représentant l'association/l'entité :

En qualité de.....

Le matériel prêté est sous la responsabilité de l'organisateur qui s'engage à restituer le matériel en bon état ou à acquitter les frais éventuels de réparation ou de remplacement en cas de perte ou de détérioration.

Pour en disposer pendant la manifestation : Qui aura lieu le :

Le matériel doit être mis en place le : Dans les locaux de :

Coordonnées téléphoniques portable/mail **obligatoire**).....

MATERIEL	PHOTO	STOCK	QTÉ	MATERIEL	PHOTO	STOCK	QTÉ
Tables		63		Chaises		140	
Abreuvoir		2		Bancs		75	
Stands ¹		7		Barnums ¹ PARAPLUIE 4x4		3	
Barnums 4x8 ¹		7		Barnums parapluie 6x3 ¹		2	
Barnums parapluie 8x4 ¹		2		Podium sportif		1	
Grilles de sécurité		76		Grilles plastiques		10	
Podium ² Max 40 m ²		1		Pupitre		2	
Grilles d'exposition		42		Praticables ³		10	
Urnes		6		Parquet 40 m ²		1	
Sono portable		2		Isoloirs		9	
Son «des écoles»		1		Conteners ² OM		4	
Micro du Foyer		1					

Date et Signature du demandeur

M. DUBOIS
7^e Adjoint Vie Associative et Sports

- 1) Il est interdit de monter ce matériel lorsque les vents soufflent à plus de 70 km/h
- 2) Matériel mis en place par les services techniques
- 3) Matériel mis en place par le demandeur